

RESULTAT DES VOTES DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 JUIN 2022

Composition de la présence en séance :

- 10 actionnaires présents totalisent 319 829 actions auxquelles sont attachées 319 829 voix.
- 3 actionnaires représentés totalisent 33 285 actions auxquelles sont attachées 33 285 voix.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) actions.

Nombre total des votes valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) soit 75,78% du capital social.

Voix pour : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze).

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (zéro)

Cette résolution, est adoptée à la majorité des actionnaires ayant droit de vote.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2021 s'élevant à 51 984 562,85 dirhams comme suit :

- Report à nouveau au 31/12/2021	= 253 370 823.65	dhs
- Bénéfice de l'exercice 2021	= 51 984 562.85	dhs
- Distribution en 2022 de dividendes 2021 (110 dhs/action)	= 51 254 940.00	dhs
- Report à nouveau après distribution des dividendes	= 254 100 446.50	dhs

Chaque action recevra un dividende de 110 Dhs.

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 30 juin 2022.

La date de détachement des coupons sera le 21 juin 2022.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) actions.

Nombre total des votes valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) soit 75,78% du capital social.

Voix pour : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze).

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (zéro)

Cette résolution, est adoptée à la majorité des actionnaires ayant droit de vote.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve individuellement, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) actions.

Nombre total des votes valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) soit 75,78% du capital social.

Voix pour : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze).

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (zéro)

Cette résolution, est adoptée à la majorité des actionnaires ayant droit de vote.

Quatrième résolution :

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve, aux membres du Conseil d'Administration en fonction, pour l'accomplissement de leur mandat durant l'exercice clos le 31.12.2021.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) actions.

Nombre total des votes valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) soit 75,78% du capital social.

Voix pour : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze).

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (zéro)

Cette résolution, est adoptée à la majorité des actionnaires ayant droit de vote.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide, qu'en rémunération des travaux des administrateurs au titre de l'exercice 2021, il leur sera attribué à titre de jetons de présence, une somme globale de deux millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-quatre dirhams bruts. Conformément à la loi, cette somme sera librement répartie entre les administrateurs par le Conseil d'Administration.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) actions.

Nombre total des votes valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) soit 75,78% du capital social.

Voix pour : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze).

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (zéro)

Cette résolution, est adoptée à la majorité des actionnaires ayant droit de vote.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un exemplaire original des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) actions.

Nombre total des votes valablement exprimés : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze) soit 75,78% du capital social.

Voix pour : 353.114 (Trois cent cinquante-trois mille cent quatorze).

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (zéro)